



Assemblée générale

Soixante-douzième session

91^e séance plénière

Jeudi 31 mai 2018, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (parle en anglais) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/72/L.52, présenté au titre du point 24 a) de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ». Les membres se souviendront qu'à sa deuxième séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 24 a) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Afin de permettre à l'Assemblée générale de se prononcer sans délai sur le projet de résolution A/72/L.52, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte d'examiner le point 24 a) de l'ordre du jour directement en séance plénière et de procéder immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 24 de l'ordre du jour (suite)

Activités opérationnelles de développement

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Projet de résolution (A/72/L.52)

Le Président (parle en anglais) : Puisque nous sommes réunis ici pour examiner le projet de résolution A/72/L.52, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, je voudrais faire quatre brèves observations.

Je voudrais tout d'abord remercier nos cofacilitateurs, l'Ambassadeur Sabri Boukadoum, de l'Algérie, et l'Ambassadeur Ib Petersen, du Danemark. Ils ont accepté ce rôle bien qu'ils savaient que la tâche ne serait pas facile. Ils ont passé de nombreuses heures à négocier, à écouter, à jouer les intermédiaires, à répondre aux questions et à analyser les propositions. Et ils en ont passé de nombreuses autres, en dehors du cadre des négociations, à la recherche un terrain d'entente. Le fait que nous soyons ici aujourd'hui, en train d'examiner le projet de résolution, signifie qu'ils ont fait de l'excellent travail. Nous avons tous une grande dette envers eux.

Deuxièmement, Les États Membres ont été maîtres du processus qui nous a menés jusqu'ici. Ils ont été aux commandes du début à la fin, et c'est grâce à leur travail que nous sommes arrivés à ce stade. Ils ont répondu présent jour après jour. Ils ont demandé des éclaircissements, réclamé plus d'informations, fait des contre-propositions et travaillé pour trouver un terrain d'entente. Je les remercie donc tous.

Troisièmement, je voudrais prendre acte d'une chose sur laquelle je serai très clair. Le projet de résolution n'est pas un document parfait pour tout le monde, mais il est l'aboutissement légitime d'un processus multilatéral. Cela montre de quoi nous sommes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-16545(F)



Document adapté

Merci de recycler



capables; que nous pouvons parvenir à un compromis; que nous pouvons nous unir pour trouver de nouvelles façons d'aller de l'avant; que nous sommes capables de prendre des mesures pour faire avancer l'Organisation.

Enfin, quatrièmement, je tiens à dire que notre travail ne s'arrête pas là. Il y a encore beaucoup à faire. Il va nous falloir examiner le plan de mise en œuvre que le Secrétaire général doit présenter avant la fin de la session. Il faudra aussi que nous nous penchions sur les modalités de financement et que nous nous entendions pour mobiliser les ressources qui font tant défaut. Nous ne devons pas considérer la décision que nous prendrons aujourd'hui comme un fait isolé. Nous devons créer une dynamique pour le processus d'examen et d'alignement du Conseil économique et social actuellement en cours, pour nos discussions sur les deux autres piliers de la réforme, c'est-à-dire la gestion et la paix et la sécurité – et, enfin, pour notre travail au jour le jour.

Avant de conclure, je tiens à remercier encore une fois nos très chers cofacilitateurs, l'Ambassadeur Boukadoum et l'Ambassadeur Petersen, que nous avons grandement surmenés; le Secrétaire général ainsi que la Vice-Secrétaire générale, pour leur dévouement; et toutes les personnes présentes pour avoir donné suite aux engagements que nous avons pris au moment d'adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour avoir fait avancer le processus et pour avoir montré ce dont nous sommes capables lorsque nous mettons à profit le système multilatéral et travaillons de concert.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/72/L.52.

En relation avec le projet de résolution A/72/L.52, je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Pollard (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je vais donner lecture de l'état des incidences financières ci-après, établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

La mise en œuvre des dispositions contenues dans le projet de résolution A/72/L.52 nécessitera des ressources d'un montant d'environ 255 millions de dollars sur une base annuelle, comme indiqué au paragraphe 80 du rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans

la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684). L'essentiel de ces besoins sera financé par des ressources extrabudgétaires.

Comme demandé au paragraphe 11 du projet de résolution, le Secrétariat espère que les contributions volontaires initiales seront reçues en 2018 afin d'accélérer la mise en place d'un système de coordonnateurs résidents redynamisé à compter du 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions du paragraphe 10 du projet de résolution relatives au financement prévu dans l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement, la part du Secrétariat sera imputée au budget-programme. La part du Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement est estimée entre 13 et 16 millions de dollars pour 2019. Le Secrétariat ne peut pas fournir un état détaillé des incidences sur le budget-programme avant que le plan de mise en œuvre ait été définitivement arrêté, puisque l'opérationnalisation des modalités de financement dépendra des consultations avec les entités du système des Nations Unies pour le développement, comme indiqué au paragraphe 13 du projet de résolution.

Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/72/L.52, conformément aux procédures établies, le montant lié à la part du Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement sera soumis à l'Assemblée générale pour approbation à sa soixante-treizième session, en tant que prévisions révisées pour le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 découlant du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Algérie en sa qualité de premier cofacilitateur.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : En ma qualité de premier cofacilitateur, qu'il me soit permis de remercier sincèrement tous les États Membres – des Représentants permanents aux délégués qui ont avec dévouement, acharnement et dans un esprit constructif œuvré à l'appui d'un résultat ambitieux pour nos consultations. Je leur suis reconnaissant de leur détermination à opérer à des changements ambitieux et de leur esprit de compromis pour trouver des moyens de parvenir à un consensus. En tant que cofacilitateurs, leur appui nous a été d'un grand secours, à l'Ambassadeur

Petersen et à moi-même, tout au long de ce processus très complexe.

Qu'il me soit permis également de remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, et la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, pour leur vision et leur soutien indéfectible tout au long du processus. Avec leurs équipes, ils ont joué un rôle déterminant pour aider les États Membres à trouver la meilleure manière de parvenir au changement. Ils ont réussi à traduire les appels des États Membres en faveur d'un système des Nations Unies pour le développement plus stratégique, efficace et responsable en idées et en options à soumettre à l'examen des membres. Je salue leur leadership et je les remercie sincèrement de leur engagement continu au service des gouvernements et des peuples du monde.

Je saisis également cette occasion pour remercier tout particulièrement le Président de l'Assemblée générale, qui a été un allié capital et ardent dans ce processus. Votre détermination à faire en sorte que le processus aboutisse et votre engagement personnel pour parvenir au consensus, Monsieur le Président, nous ont permis de nous mettre d'accord sur la version finale du projet de résolution A/72/L.52.

Ce projet de résolution marque le début d'une nouvelle ère – une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, un système des coordonnateurs résidents redynamisé, un appui régional réaménagé en fonction des besoins au niveau des pays, et des changements au niveau mondial pour un système de développement des Nations Unies plus intégré et plus responsable afin que les États Membres soutiennent mieux ce système dans ses efforts. Ce projet de résolution est une première étape dans la prise de nouvelles décisions audacieuses qui exigent un travail collectif pour une transition sans heurts. Nous attendons avec impatience un échange régulier d'idées tout au long du processus de mise en œuvre, que nous affinerons au fur et à mesure que nous avançons, en particulier en ce qui concerne le plan de mise en œuvre du système des coordonnateurs résidents redynamisé, y compris ses modalités de financement.

La note technique fournie par le Secrétariat expliquant certaines parties du projet de résolution constituera une contribution essentielle au plan de mise en œuvre. Nous sommes encouragés par le fait que l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement, sera

engagé pleinement et de manière constructive dans ce processus de mise en œuvre. Les examens du système des coordonnateurs résidents redynamisé au cours de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale constitueront également un jalon sur la voie de la mise en place d'un système solide, impartial et autonome, appuyé par un financement adéquat et durable.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais dire toute ma reconnaissance à mon cofacilitateur, l'Ambassadeur Petersen du Danemark, et à son équipe pour la coopération remarquable et constructive dont nous avons bénéficié au cours de ce mois. Je lui souhaite une prompte guérison.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Danemark en sa qualité de deuxième cofacilitateur.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Boukadoum de ses aimables paroles. Je partage pleinement son point de vue sur notre excellente coopération, et je le remercie donc très sincèrement, ainsi que son équipe, pour une collaboration très productive.

Ce n'est pas une explication de vote, mais je voudrais moi aussi réitérer notre profonde gratitude à tous les États membres de l'Assemblée générale pour l'engagement actif et l'esprit constructif dont ils ont fait preuve au cours de nos récentes consultations. Je tiens également à remercier le Président Lajčák de nous avoir confié la tâche de cofaciliter ces négociations et de son soutien inlassable. Nous remercions également le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale, ainsi que leurs équipes, dont les efforts inlassables pour adapter le système des Nations Unies pour le développement aux besoins et aux défis d'aujourd'hui, conformément à Programme de développement durable à l'horizon 2030, ont été vraiment admirables. Il s'est agi là d'une occasion sans pareil, et nous apprécions cette chance qui nous a été donnée. Je crois que tout le monde a été à la hauteur de la situation.

Si la journée d'aujourd'hui n'est pas historique, elle n'en est pas moins un pas en avant très important sur le long chemin qui nous amènera à 2030, un chemin qui a commencé avec notre accord sur les objectifs de développement durable. Le projet de résolution sur l'examen quadriennal complet dont nous sommes saisis (A/72/L.52) est une autre étape importante sur cette voie. Le désir de changement que nous faisons nôtre aujourd'hui correspond à l'ambition du nouveau programme de développement. Nous devons désormais

unir nos forces pour appuyer la mise en œuvre du nouveau projet de résolution afin de veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement réalise son plein potentiel et fournisse le meilleur appui possible aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le système dont nous avons besoin doit être collaboratif, cohérent, réactif, efficace, efficient et responsable.

Comme nous le savons, l'horloge tourne. La mise en œuvre du Programme 2030 a commencé il y a déjà trois ans. Au travers de ce projet de résolution, les États Membres appellent le système des Nations Unies pour le développement à donner suite dès que possible aux dispositions du projet de résolution. Nous sommes convaincus qu'avec l'engagement ferme du Secrétaire général et le leadership de la Vice-Secrétaire générale à la tête du Groupe des Nations Unies pour le développement, et avec la détermination de toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement, nous serons en mesure de relever les défis qui nous attendent.

Je crois donc m'exprimer au nom de toutes les délégations en m'engageant à appuyer les efforts du système des Nations Unies pour le développement. Comme l'a mentionné le Président Lajčák, la coopération multilatérale est toujours un équilibre entre une efficacité optimale et une légitimité optimale ou maximale. Même si les avis divergent quant à l'efficacité de ces recommandations, je crois que nous pouvons dire qu'elles ont une légitimité maximale parce qu'elles sont soutenues par tous les États Membres. Cela nous offre la meilleure plate-forme pour aller de l'avant. Je me joins également à mon cofacilitateur pour souligner l'importance, dans ce processus, d'utiliser les notes techniques comme guide dans la mise en œuvre du plan pour le système des coordonnateurs résidents redynamisé dans le contexte de la réforme dans son ensemble, et nous nous réjouissons de participer activement à ces efforts avec tous les États Membres. Unissons nos forces pour faire des grandes ambitions du Programme 2030 et de ce projet de résolution une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre des explications de position avant l'adoption. Je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Eckels-Currie (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au cours de l'année écoulée,

l'une des principales priorités du Gouvernement des États-Unis a été de mettre l'ONU en avant et de laisser le peuple américain décider par lui-même de la valeur de l'Organisation. Je sais que de nombreux participants dans cette salle ressentent la même chose. Que leur pays contribue 1 dollar ou 22 % du budget de l'ONU, nous devons tous montrer à nos concitoyens que leur investissement dans l'ONU donne des résultats.

C'est particulièrement vrai pour le système des Nations Unies pour le développement, dans lequel les États-Unis sont le plus gros investisseur du monde. Chaque année, nous contribuons 1,7 milliard de dollars, de l'amélioration de l'éducation à l'autonomisation des femmes et des filles, en passant par la promotion des droits de la personne et de l'état de droit. Le peuple américain le fait parce que nous voulons travailler avec les Nations Unies pour aider à faire du monde un monde plus stable et plus prospère pour nous tous.

Aujourd'hui, nous faisons un pas important vers la réalisation de cet objectif grâce à l'élaboration d'une plate-forme des Nations Unies plus efficace, plus responsable, plus réactive et plus efficiente, adaptée à l'objectif visé. Le projet de résolution dont nous sommes saisis (A/72/L.52) modifie la façon dont l'ONU organise et gère ses activités de développement. Les États Membres confient au Secrétaire général des responsabilités nouvelles et importantes en matière de contrôle et de coordination des activités de développement des Nations Unies dans le monde entier. Il appartient maintenant au Secrétaire général de veiller à ce que le système de développement soit plus efficace et plus efficient.

Les États-Unis espèrent que les réformes que nous adoptons aujourd'hui se traduiront par une réduction de la bureaucratie et des frais généraux, par une meilleure performance et par une plus grande souplesse des organismes des Nations Unies leur permettant d'agir rapidement en cas de besoin. La mise en œuvre de ces changements ne sera pas facile, surtout lorsque nous parlons de dizaines d'entités des Nations Unies ayant des structures, des mandats et des sources de financement différents. À l'avenir, les organismes des Nations Unies devront se concentrer sur leurs mandats de base et leurs avantages comparatifs et faire des choix difficiles en ce qui concerne les activités peu prioritaires. Pour mener à bien ces réformes, les États Membres et le personnel des Nations Unies devront s'engager à mener à bien ce processus. Si notre tâche est couronnée de succès, nous n'économiserons pas seulement de l'argent : nous

créerons un système qui répondra mieux aux besoins des plus nécessiteux.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui limite l'augmentation des contributions statutaires des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est essentiel, car nous avons évité une augmentation de plus de 200 millions de dollars du budget ordinaire de l'Organisation par rapport à ce qui était prévu initialement. Au gouvernement, il est souvent facile de penser que plus d'argent est la façon de régler un problème, surtout lorsque nous créons quelque chose de nouveau pour le résoudre, mais lorsque nous avons regardé de plus près et avons fait preuve de créativité, nous avons constaté qu'il y avait d'autres façons de financer le travail des Nations Unies, plutôt que de demander à nos contribuables d'assumer une plus grande part du fardeau.

Le fait que nous nous sommes réunis pour adopter ce projet de résolution par consensus envoie un signal positif fort. C'est pourquoi je dois prendre une minute pour exprimer notre profonde gratitude à nos cofacilitateurs, les Ambassadeurs Sabri Boukadoum et Ib Petersen. Ensemble, nous nous sommes engagés à donner au Secrétaire général les moyens de procéder à d'importants changements. La réforme du développement est un objectif qui devrait nous unir. Les États-Unis apprécient le travail du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale, de leur personnel, des cofacilitateurs et de tous les États Membres dont les efforts constructifs nous ont permis d'aller aussi loin. Nous attendons avec intérêt de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général, son équipe et les autres États Membres afin de réaliser pleinement la valeur de ces changements.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous allons adopter un projet de résolution historique (A/72/L.52) qui pourrait améliorer de manière considérable l'efficacité de l'action que le système des Nations Unies pour le développement mène sur le terrain. En tant que pays en développement et membre fondateur du Groupe des 77, voilà longtemps que l'Inde défend activement les objectifs de développement à l'ONU, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Nous avons donc tout intérêt à assurer le succès de ces efforts. La réforme du système des Nations Unies pour le développement est la première des trois séries de propositions de réforme présentées par le Secrétaire général au cours de la première année de son mandat, qui a débuté l'année dernière. Nous remercions le

Secrétaire général d'avoir fait ces propositions et nous remercions également la Vice-Secrétaire générale et son équipe pour les efforts inlassables qu'elles déploient afin de forger un consensus.

D'une part, les propositions de réforme du système des Nations Unies pour le développement sont le fruit de notre volonté à tous de renforcer la capacité du système des Nations Unies d'améliorer ses résultats, en particulier dans le contexte d'une compréhension beaucoup plus globale des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, telle que reflétée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'autre part, ces propositions interviennent à un moment où l'ONU doit envisager l'éventualité d'une baisse drastique des ressources. Cette contradiction flagrante entre les besoins en ressources et leur disponibilité éventuelle a constitué une des grandes lignes de fracture dans les discussions qui ont précédé la séance d'aujourd'hui.

Dès le départ, nous avons, pour notre part, appuyé fermement la proposition du Secrétaire général de réformer le système des Nations Unies pour le développement. Les propositions du Secrétaire général visant à déléguer les pouvoirs et à accroître la responsabilité au sein du système des Nations Unies, conformément aux priorités nationales, devaient à l'origine être étayées par des fonds beaucoup plus importants et non préaffectés. Mais le projet de résolution A/72/L.52 a dû être sensiblement modifié, malgré le ferme appui d'une écrasante majorité des membres de l'Assemblée.

Les modalités de financement envisagées dans le texte actuel sont très différentes de la proposition initiale du Secrétaire général. Nous n'oublions pas en outre que le niveau de financement et le délai sous lequel il sera disponible demeurent non définis et incertains à ce stade. L'amélioration qui est proposée concernant le partage des coûts entre divers organismes, les prélèvements sur les fonds préaffectés et les contributions volontaires sont autant d'éléments susceptibles d'entraîner une grande incertitude et de se solder par des manques à gagner.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des assurances données tout à l'heure par les cofacilitateurs au sujet de la note technique fournie précédemment par le Secrétariat et transmise par les cofacilitateurs dans la lettre datée du 30 avril 2018, et qui doit servir de point de référence pour les nouvelles modalités de financement envisagées dans le projet de résolution afin d'entreprendre les changements dans la structure du

système des Nations Unies pour le développement. Nous avons également pris note de l'explication fournie par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences il y a quelques minutes.

Nous appuyons le projet de résolution et attendons avec intérêt le rapport de mise en œuvre qui sera présenté par le Secrétaire général à cet égard. Nous relevons également qu'un examen complet de la réforme du système des Nations Unies pour le développement sera présenté à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Nous restons déterminés à œuvrer de manière constructive avec le Secrétariat et tous nos partenaires afin que ces réformes aillent de l'avant.

Le développement durable demeure la clef de la paix et de la prospérité collectives à l'heure de la mondialisation, et nous espérons que tous les États Membres et le Secrétariat travailleront main dans la main pour renforcer le système des Nations Unies pour le développement afin d'aider les pays en développement à atteindre l'ensemble des objectifs de développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/72/L.52?

Le projet de résolution A/72/L.52 est adopté (résolution 72/279).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je rentre tout juste du Mali, mais je tenais à venir ici pour remercier personnellement toutes les personnes présentes pour le leadership, l'engagement et l'esprit constructif dont ils ont fait montre en tant que représentants de tous les États Membres de l'ONU. Qu'il me soit permis de rendre un hommage particulier aux cofacilitateurs, l'Ambassadeur Sabri Boukadoum, Représentant permanent de l'Algérie, et l'Ambassadeur Ib Petersen, Représentant permanent du Danemark. Leurs efforts inlassables ont été absolument déterminants pour que ce processus intergouvernemental soit le succès de tous les États Membres.

L'adoption de la résolution 72/279 aujourd'hui marque le début de la transformation la plus ambitieuse et la plus complète du système des Nations Unies pour le développement depuis des décennies. Elle pose les fondements qui permettront de mettre le développement durable au cœur de l'Organisation des Nations Unies et donne un sens concret à notre promesse collective de faire avancer les objectifs de développement durable pour tous, partout, en visant avant tout l'élimination de la pauvreté et en ne laissant, comme nous le disons toujours, personne de côté. Tel est vraiment l'enjeu. En fin de compte, il s'agit avec cette réforme de mettre en place les mécanismes permettant de changer réellement la vie des gens.

L'Assemblée générale nous a donné très clairement pour mandat de créer une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies et d'investir davantage dans l'être humain, la planète, la paix et la prospérité. La prise en main par les pays et le fort accent mis sur le principe de responsabilité et les résultats guideront le système à chaque étape du processus. Nos équipes sur le terrain seront désormais mieux à même d'adapter leur présence, leurs capacités, leurs compétences et leur action globale aux priorités des États Membres. Nous établirons des partenariats plus solides avec les gouvernements, mais aussi avec la société civile, le monde universitaire, le secteur privé et au-delà, afin de prendre des mesures à l'échelle requise.

Nos outils de planification conjoints dans les pays, c'est-à-dire les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, refléteront mieux les priorités et les besoins des pays. Les États Membres pourront compter sur des coordonnateurs résidents impartiaux et dotés d'un pouvoir d'action renforcé, avec le développement inscrit dans leur ADN et totalement dévoués aux besoins requis pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'appuieront sur l'expérience, les compétences et les connaissances disponibles à l'échelle du système.

Je suis extrêmement fier des 129 coordonnateurs résidents qui travaillent d'arrache-pied dans 165 pays et, dans certains cas, dans des conditions peu favorables. Être coordonnateur résident est une des fonctions les plus difficiles au sein du système des Nations Unies, or les structures actuellement en place dans les pays sont par trop tributaires de la personnalité et de la bonne volonté de chacun dans un système qui ne récompense pas toujours la coopération. Nous avons désormais la possibilité de combler cette faiblesse historique de

notre fonction de coordination et d'institutionnaliser un système qui fonctionne, à tous les niveaux.

Je compte sur l'appui des États Membres pour financer de manière suffisante et prévisible le système de coordonnateurs résidents revitalisé, piloté par les pays et centré sur les personnes. Comme les représentants le savent, j'aurais préféré que le système des coordonnateurs résidents soit financé par le budget ordinaire de l'Organisation afin d'en garantir la prévisibilité, la viabilité et l'appropriation par tous les États Membres. La solution de financement mixte proposée par les cofacilitateurs est la meilleure option de remplacement. En combinant différentes sources, elle permet de diversifier la base de financement et améliore les perspectives d'un financement suffisant et prévisible. Je leur suis très reconnaissant du travail qu'ils ont accompli à cet égard.

Les États Membres peuvent compter sur le Secrétariat et sur mon engagement personnel pour faire tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir la bonne mise en œuvre de ce modèle. Mais n'oublions pas non plus que le succès dépendra en grande partie de la générosité et de l'engagement soutenu des Membres. J'en appelle donc à leur soutien immédiat afin que nous puissions être opérationnels dès le 1^{er} janvier 2019. Je sais que nous devons à présent travailler aux modalités qui permettront de rendre opérationnel le système des coordonnateurs résidents revitalisé, notamment ses modalités de financement. Avant la fin de la session, je présenterai un plan de mise en œuvre concernant ces questions. Nous consulterons étroitement les Membres au fur et à mesure que nous élaborerons le plan de mise en œuvre et que nous passerons à la phase de transition.

Nous entrerons bientôt dans la quatrième année du Programme 2030. Nous n'avons pas une minute à perdre. Nous sommes déterminés à accélérer la transformation, en travaillant en étroite collaboration avec l'Assemblée – et pour ses membres – au nom des populations. Le changement n'est jamais une chose facile, mais il peut être bien géré et s'opérer de manière ouverte pour garantir des transitions en douceur et des résultats tangibles. C'est là l'engagement que nous prenons. Toutes les personnes ici présentes peuvent compter sur mon leadership et sur le système des Nations Unies pour le développement pour se montrer à la hauteur de leurs ambitions.

Je demande aux délégations de concrétiser leur détermination en appuyant, par l'intermédiaire des organes directeurs des organismes, fonds et programmes,

et de leurs capitales, le changement dans leurs relations bilatérales avec chaque entité. Je vais immédiatement mettre en place une équipe de transition sous la direction de la Vice-Secrétaire générale pour mettre en œuvre leurs décisions. Cette équipe travaillera de la même manière ouverte, transparente et inclusive qui a été la nôtre dans la conduite de ce processus jusqu'à présent et veillera à l'inclusion de nos fonds, programmes et institutions spécialisées.

Je remercie les représentants de leur détermination. Ils ont montré que consensus et ambition peuvent aller de pair. Ils l'ont fait parce qu'il est dans notre intérêt commun de renforcer le système des Nations Unies pour le développement. Cela signifie plus de résultats pour les populations et plus d'optimisation des ressources. Tirons parti de cette réalisation. Faisons aboutir nos efforts pour tous ceux qui comptent sur nous dans l'espoir d'améliorer leur vie dans notre monde de plus en plus complexe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de donner la parole au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que ces explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Edrees (Égypte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et le Secrétaire général adjoint, et leur souhaite la bienvenue.

J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine (G-77).

La réforme du système des Nations Unies pour le développement est devenue une nécessité qui ne peut plus être remise à plus tard. Toutefois, pour que la réforme réussisse, il est tout aussi important de lancer un processus visant à modifier la mentalité qui prévaut dans la culture de travail au sein du système des Nations Unies. En effet, pour instaurer la cohérence à l'échelle du système, nous devons établir ensemble la confiance à l'échelle du système et la confiance mutuelle. Alors que la communauté internationale est confrontée à de profonds défis collectifs, il convient de souligner le caractère central du développement.

En décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté une résolution historique, la résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Dans

cette résolution, les États Membres ont défini une feuille de route visant à améliorer le système des Nations Unies pour le développement afin qu'il soit plus stratégique, responsable, transparent, efficace, efficient et cohérent, de sorte d'être mieux à même d'aider les efforts que déploient les pays pour mettre en œuvre le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030.

Dans cet esprit, le Secrétaire général a présenté sa vision et ses propositions concrètes dans ses rapports de juillet et de décembre (A/72/124 et A/72/684) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le Président de l'Assemblée générale a ensuite nommé les deux cofacilitateurs, M. Sabri Boukadoum, Représentant permanent de l'Algérie, et M. Ib Petersen, Représentant permanent du Danemark, qu'il a chargé de diriger les consultations intergouvernementales. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier les cofacilitateurs pour les efforts ardues qu'ils ont déployés afin de mener l'ensemble des membres vers un texte consensuel.

Ces dernières semaines, le Groupe des 77 et la Chine s'est engagée dans ces négociations activement et de manière constructive afin de veiller à ce que la résolution adoptée reflète au mieux l'esprit de l'examen quadriennal complet. À cet égard, il convient de noter que l'examen est le cadre directeur de la mise en œuvre de la résolution 72/279, y compris en ce qui concerne les questions qui n'y sont pas explicitement abordées. Le Groupe est satisfait de l'issue de ces négociations, car nombre de ses préoccupations ont été incorporées dans le texte. La résolution maintient l'accent mis sur le développement du système des coordonnateurs résidents et l'élimination de la pauvreté, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, comme objectif primordial. Elle garantit en outre que l'objectif des coordonnateurs résidents est la mise en œuvre efficace et coordonnée du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans le cadre de l'appropriation nationale.

À cet égard, nous voudrions noter que la résolution stipule explicitement que le PNUAD doit être préparé et finalisé en consultation et en accord avec les gouvernements nationaux par le biais d'un dialogue ouvert et inclusif entre le gouvernement hôte et le système des Nations Unies pour le développement et dans le respect des politiques, plans, priorités et besoins de développement définis par chaque pays. Elle prie également le Secrétaire général de définir, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour

le développement durable et en consultation avec les États Membres concernés, les critères idoines d'implantation et de composition des équipes de pays, en tenant compte des priorités de développement et des besoins à long terme des pays. Nous voudrions noter, à cet égard, que les critères qui seront élaborés au Siège doivent éclairer et appuyer, et non compromettre, l'essence de la proposition du Secrétaire général, qui est d'établir un système fondé sur les besoins. La résolution demande également au coordonnateur résident de rendre compte au Secrétaire général et au gouvernement du pays hôte de la mise en œuvre du PNUAD, garantissant ainsi la responsabilisation vis-à-vis des gouvernements nationaux et assurant l'appropriation et la direction nationales des processus de développement, et aidant les pays en développement à suivre des voies de développement adaptées à leurs propres conditions nationales.

Mais il est également important de saisir cette occasion pour soulever certaines des préoccupations du Groupe. Nous avons tous intérêt à ce que la résolution soit appliquée avec succès, et nous sommes d'avis qu'en signalant ces préoccupations maintenant et en parvenant à une compréhension commune de ce qu'elles impliquent, il serait plus facile pour tous les organes directeurs du système des Nations Unies pour le développement de traduire la résolution en engagements concrets et en temps voulu. Nous notons que ce sont les États membres du Groupe qui supporteront le plus gros des coûts si la résolution est mal appliquée, ces coûts étant particulièrement ressentis par les pays les plus petits et les plus vulnérables. Tout au long de ce processus laborieux, nous nous sommes montrés à la hauteur de nos responsabilités. C'est notre devoir. À l'avenir, nous mettrons l'accent sur la nécessité de garantir la responsabilité réciproque. C'est notre droit. Qu'il me soit permis de souligner certaines des préoccupations relatives à la mise en œuvre de la résolution.

Premièrement, nous devons garantir la transparence et l'inclusion lors de la formulation du plan de mise en œuvre pour la mise en place d'un système des coordonnateurs résidents redynamisé. À cet égard, le Secrétaire général devrait procéder à des consultations périodiques et informer régulièrement les États Membres lorsqu'il élabore ledit plan, en prenant en considération les idées et les réflexions exprimées par les États Membres, en particulier les pays en développement. Les États Membres doivent également avoir accès au plan de mise en œuvre et faire part de leurs idées au Secrétaire général.

Deuxièmement, nous devons garantir la responsabilité envers les États membres. À cet égard, le Groupe des 77 et de la Chine prie le Secrétaire général de suivre de près la mise en œuvre dudit plan sur le terrain et de faire rapport aux États Membres en faisant régulièrement le point sur les progrès accomplis.

Troisièmement, la mise en œuvre du plan devrait être axée sur les données. Les données doivent être présentées aux États membres par le Secrétariat à chaque étape du processus.

Quatrièmement, les procédures de la Cinquième Commission ne doivent pas être contournées et doivent être respectées en tout temps. L'accord de partage des coûts prévoit que les contributions du Secrétariat proviendront du budget ordinaire de l'ONU. Cet élément de l'accord de partage des coûts doit être examiné en détail dans le contexte de la Cinquième Commission, dans le respect des règles établies.

Cinquièmement, la nouvelle présentation du document stratégique doit être conforme au mandat initial de l'examen quadriennal complet.

Enfin, le Groupe estime que la note technique distribuée aux États Membres concernant le financement du système redynamisé des coordonnateurs résidents fait partie intégrante de l'accord concernant l'adoption de la résolution. À cet égard, la note technique devrait guider le processus de mise en œuvre. Le plan de mise en œuvre doit conserver les exclusions relatives aux taxes sur la coopération Sud-Sud et sur les contributions des collectivités locales, et ne pas surestimer le rôle des gains d'efficacité en tant que source de financement.

Pour conclure, nous voudrions rappeler que l'adoption de cette résolution marque le début de notre travail collectif dans le cadre du processus d'examen quadriennal complet cette année. La participation active de toutes les délégations est requise pour garantir la mise en œuvre des conclusions de l'examen et de la résolution afin que le système des Nations Unies pour le développement soit mieux à même de répondre aux besoins de tous en matière de développement. Nous savons que le chemin dans lequel nous nous sommes engagés en vue de repositionner le système des Nations Unies pour le développement ne sera pas facile et que la réforme est un processus permanent – qui exige une coopération étroite entre le Groupe des 77 et de la Chine, ses partenaires et le Secrétariat.

Avec l'adoption de la résolution 72/279, nous avons montré notre solidarité à l'appui du renforcement

de la capacité du système des Nations Unies pour le développement de mettre en œuvre le Programme 2030, et nous ne doutons pas que le Secrétariat agira conformément à la lettre et à l'esprit de la résolution pour aider les pays en développement à réaliser les objectifs de développement durable, tout en respectant pleinement le principe de la direction et de l'appropriation nationales. Il nous faut désormais tenir nos promesses.

Après avoir prononcé cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais faire une brève remarque qui n'est ni la position du groupe ni une déclaration nationale, mais simplement un commentaire personnel. Nous sommes aujourd'hui le 31 mai. Je ne sais pas si c'est ou non une heureuse coïncidence, mais je suis né un 31 mai. La mise en œuvre de cette résolution serait pour moi le cadeau le plus précieux et le plus apprécié.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à souhaiter un joyeux anniversaire à l'Ambassadeur Edrees.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Le Groupe des États d'Afrique salue les efforts remarquables déployés par les cofacilitateurs, M. Sabri Boukadoum, Représentant permanent de l'Algérie, et M. Ib Petersen, Représentant permanent du Danemark, à la tête des consultations intergouvernementales sur la résolution 72/279, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet. Le Groupe salue également la volonté inébranlable du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale de mettre en marche le processus de réforme. Le Groupe des États d'Afrique tient aussi à féliciter toutes les parties, les États Membres ainsi que le Secrétaire général et son équipe pour l'adoption de cette résolution à l'issue d'une collaboration et d'un dialogue de tous les instants.

Le Groupe des États d'Afrique estime que le moment ne pouvait être mieux choisi pour lancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en particulier dans l'optique de la mise en œuvre réussie du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous considérons en effet que le succès de tout programme de développement adopté par l'ONU nécessite de remanier l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Il nous plaît de constater que la résolution marque,

dans une large mesure, le début de ce changement. Le Groupe des États d'Afrique est conscient que cette résolution n'est qu'une première étape dans le processus de réforme, la prochaine, qui sera aussi la plus importante, étant la mise en œuvre de la réforme, qui exigera une collaboration, une coordination et un engagement accrus. À cet égard, le Groupe appelle les États Membres à coopérer pleinement pour garantir la bonne exécution de cette réforme.

Étant donné que l'Éthiopie fait partie des pays pour lesquels il est urgent de mettre en œuvre les objectifs de développement durable, je tiens à souligner que le Groupe des États d'Afrique aspire à une présence de l'ONU renforcée, efficace, transparente et axée sur les besoins dans nos pays, une présence qui agisse en pleine coopération et en pleine consultation avec les autorités nationales. Nous reconnaissons qu'il est difficile de dissocier les problèmes de développement des crises mondiales actuelles liées au terrorisme, aux troubles politiques, aux migrations, aux changements climatiques et à la pauvreté qui font rage dans les pays en développement. Cependant, nous ne pouvons plus nous permettre de prendre du retard dans la mise en œuvre des objectifs de développement. Nous estimons que l'heure est venue d'entreprendre cette réforme. Et nous allons nous pencher attentivement sur ces questions afin de les régler.

Depuis le début du processus, nous avons clairement fait savoir que la réforme du système des Nations Unies pour le développement était extrêmement importante aux yeux du Groupe des États d'Afrique, et c'est la raison pour laquelle, le Groupe des États d'Afrique a fait preuve d'un esprit constructif et de la plus grande souplesse tout au long du processus de négociation de la résolution, dans le cadre officiel aussi bien qu'officieux, afin de veiller à ce que le texte prenne en compte les intérêts de tous et recueille le consensus général. Le Groupe se félicite donc de l'issue des négociations.

La résolution souligne que le système des coordonnateurs résidents doit rester axé sur le développement durable, l'objectif premier en étant d'éliminer la pauvreté. Nous nous félicitons également qu'elle garantisse que les coordonnateurs résidents serviront l'objectif de la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, dans le respect des principes de la direction et de l'appropriation nationales. Et nous rappelons également que l'examen quadriennal complet est le cadre directeur pour la mise

en œuvre de la résolution, y compris pour ce qui a trait aux questions qui ne sont pas explicitement abordées dans le texte. À cet égard, nous tenons à rappeler que la résolution souligne explicitement que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement doivent être conçus et mis au point en pleine consultation et d'un commun accord avec les gouvernements, à l'issue d'un débat ouvert et inclusif entre le gouvernement hôte et le système des Nations Unies pour le développement, et dans le respect des politiques, priorités et besoins de développement définis par chaque pays.

Pour garantir la responsabilité vis-à-vis des gouvernements ainsi que la direction et l'appropriation nationales des processus de développement, la résolution souligne également que les coordonnateurs résidents devront rendre compte au Secrétaire général et au gouvernement du pays hôte de la mise en œuvre du plan-cadre. Nous estimons que cela permettra d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement.

Enfin, je tiens à dire à nouveau que le Groupe des États d'Afrique est profondément attaché à ce processus de réforme et qu'il travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat pour garantir sa pleine mise en œuvre.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de faire la présente déclaration au nom des pays les moins avancés (PMA).

Nous nous associons à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Égypte en sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine. Nous lui souhaitons également un joyeux anniversaire.

Nous félicitons tous les États Membres d'avoir mené à bien l'exercice complexe et éprouvant lié au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Nous remercions le Secrétaire général et son équipe, dirigée par le Vice-Secrétaire général, de leur collaboration constante avec les États Membres pour favoriser l'adoption d'une résolution orientée vers l'action, tournée vers l'avenir et à laquelle chacun puisse souscrire. Les cofacilitateurs méritent nos éloges pour leur ténacité et leur persévérance, qui ont permis de faire aboutir les négociations.

Il nous plaît de constater que la résolution 72/279 prend en compte nombre de priorités clefs des PMA et contient plusieurs dispositions importantes qui pourraient servir à garantir un appui ciblé du système des Nations Unies pour le développement en faveur des PMA. Maintenant qu'elle a été adoptée, cette

résolution va entrer dans la phase de mise en œuvre. Nous tenons à rappeler que la résolution sur le processus d'examen quadriennal complet doit guider la mise en œuvre de ce texte.

En ce qui concerne les PMA, je voudrais mentionner en particulier les paragraphes pertinents de la résolution qui reconnaissent la nécessité que le système des Nations Unies pour le développement attribue des allocations prioritaires aux PMA et appuie le reclassement de manière prévisible. Ce sont des mesures essentielles pour les PMA et elles doivent être appliquées de manière cohérente par le système des Nations Unies pour le développement.

La mise en place d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement redynamisé, stratégique, souple et axé sur les résultats et pragmatique dans chaque pays, à titre d'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, est vitale pour les PMA. Cependant, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans les PMA doivent intégrer pleinement le Programme d'action d'Istanbul, de manière coordonnée et synergique. Nous espérons que cela figurera expressément dans le plan de mise en œuvre que le Secrétaire général est prié de présenter à l'Assemblée générale avant la fin de la soixante-douzième session.

Nous espérons également que le coordonnateur résident et les autres hauts représentants dans les pays les moins avancés auront suffisamment d'expérience et de compétences pour s'attaquer aux problèmes et aux priorités spécifiques de ces pays, ainsi qu'aux divers aspects du Programme d'action. Nous tenons également à souligner qu'une forte et large présence du système des Nations Unies pour le développement dans les pays les moins avancés est d'une importance vitale pour ces pays. Un système des Nations Unies pour le développement revitalisé, intégré et responsable contribuera grandement à la mise en œuvre du Programme d'action. Les pays les moins avancés n'appuieraient aucune réduction de la présence du système des Nations Unies pour le développement sur leurs territoires. En même temps, la proposition tendant à avoir 50 % de locaux communs d'ici à 2021 ne doit en aucun cas alourdir le fardeau financier des pays les moins avancés.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne

santé » (A/72/684), les objectifs de développement durable sous-financés sont d'une importance cruciale pour accélérer le rythme du développement dans les pays les moins avancés. Nous aimerions que la mise en œuvre de la résolution 72/279 accorde l'importance voulue à cet aspect particulier et aux efforts destinés à y remédier.

Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable souhaitait voir un financement suffisant, prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents en dégagant les fonds nécessaires disponibles au moyen de contributions statutaires. Malheureusement, nous n'avons pas pu parvenir à un consensus à ce sujet dans la résolution. Toutefois, nous prions le Secrétaire général et son équipe, en particulier les responsables d'organismes, de jouer un rôle majeur dans la mobilisation de ressources suffisantes pour le système des coordonnateurs résidents pour que ce dernier puisse avoir un rôle effectif et impartial au niveau des pays. La résolution a dûment souligné les propositions du Secrétaire général, telles que celle d'accroître les ressources de base à au moins 30 % de l'ensemble des contributions au cours des cinq prochaines années et celle de doubler les fonds de financement commun interorganisations et les fonds thématiques propres aux entités pour en porter le total à respectivement 3,4 milliards de dollars des États-Unis et 800 millions de dollars d'ici à 2023. Ces cibles quantifiables doivent faire l'objet d'un suivi régulier, en particulier dans le rapport du Secrétaire général sur le système des Nations Unies pour le développement, en vue de garantir leur mise en œuvre.

Enfin, nous prions le Secrétaire général de veiller à ce que le rapport annuel sur l'appui qu'apporte le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable fournisse des données et des informations agrégées sur les pays les moins avancés dans chaque section et comporte une section distincte sur les pays les moins avancés qui mette en lumière les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans ces pays. Nous espérons que les efforts menés dans le cadre de ce processus seront encore fructueux et veilleront à ce que les réformes dont font l'objet d'autres parties cruciales du système, telles que le Conseil économique et social, soient alignées de telle sorte que le système évolue et œuvre en faveur du développement de tous. Nous attendons avec intérêt un système des Nations Unies pour le développement qui complète efficacement nos propres efforts pour donner une nouvelle dimension au développement dans nos pays.

M. Panayotov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Je voudrais tout d'abord souhaiter un bon anniversaire à l'Ambassadeur Mohamed Edrees, de l'Égypte, et lui souhaiter plein succès, une bonne santé et beaucoup de bonheur personnel.

Nous sommes pleinement satisfaits que l'Assemblée générale ait décidé d'adopter par consensus la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Nous considérons cette adoption comme une première étape importante d'un long processus de changement qui vise à rendre le système des Nations Unies pour le développement plus pertinent et plus axé sur les résultats.

Nous remercions et félicitons chaleureusement l'Ambassadeur Boukadoum, de l'Algérie, et l'Ambassadeur Petersen, du Danemark, ainsi que leurs équipes respectives, du rôle prédominant qu'ils ont joué tout au long de ce complexe processus de négociation. Sans le dévouement des co-facilitateurs, nous n'aurions pas pu obtenir ce résultat. Nous tenons également à rendre hommage au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale, qui se sont constamment impliqués et qui ont joué un rôle moteur dans ce processus. Nous espérons que la résolution nouvellement adoptée facilitera la réalisation de leur programme de réformes plus général, étant donné que, selon nous, les trois éléments sont inextricablement liés et se renforcent mutuellement. Leur principal objectif est de rendre l'ONU plus efficace, plus pertinente et plus adaptée aux nouveaux défis et besoins, en conformité avec les exigences du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Tous ces éléments sont essentiels pour la réalisation de la vision du Secrétaire général qui prône une Organisation des Nations Unies axée sur la prévention.

Nous sommes convaincus que le système des Nations Unies pour le développement qui sera issu de la mise en œuvre de la résolution sera plus adapté à l'objectif visé s'agissant d'appuyer les États Membres dans leurs efforts en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous appuyons pleinement les mesures prévues dans la résolution qui visent à renforcer la fonction du coordonnateur résident et à mettre en place une nouvelle génération d'équipes de

pays des Nations Unies. Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'une coordination, d'une cohérence, d'une collaboration, d'un bon rapport coût/efficacité, d'une transparence et d'une responsabilité accrues. Une meilleure évaluation indépendante des résultats sera indispensable si nous voulons faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies intéresse davantage les investisseurs potentiels et actuels.

Nous sommes prêts à poursuivre le processus de réforme en participant activement aux consultations prévues cette année sur les questions de financement et au débat sur la dimension régionale du système des Nations Unies pour le développement qui se tiendra en 2019. Nous considérons que la réforme du Département des affaires économiques et sociales est indissociable de celle du système des Nations Unies pour le développement, et attendons avec impatience d'être rapidement mis au courant de l'évolution de la question. Nous espérons également que les débats sur l'examen de la résolution 68/1, sur la prétendue réforme du Conseil économique et social, donneront des résultats positifs et ambitieux afin de faire pleinement coïncider ses activités avec le Programme 2030.

En dépit du fait que le processus menant à l'adoption de la résolution dont nous sommes saisis n'a pas été facile, le véritable défi, à savoir la phase d'exécution, ne commence que maintenant. Les entités qui constituent le système des Nations Unies pour le développement, y compris les institutions spécialisées, joueront un rôle prépondérant. Nous attendons d'elles qu'elles participent activement et rapidement à ce processus à l'appui du programme de réformes du Secrétaire général. C'est une condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs de développement durable. Cet effort doit être déployé à l'échelle du système des Nations Unies par tous les organismes et à tous les niveaux. Nous encourageons les entités du système des Nations Unies pour le développement à contribuer à cet effort en exploitant pleinement leurs compétences et leurs avantages comparatifs, conformément à leurs diverses structures et à leurs divers mandats.

Nous reconnaissons également les responsabilités qui incombent aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous réfléchissons non seulement à la manière dont nous finançons le système, mais également à la manière dont nous collaborons avec le système. Il est dans l'intérêt de tout un chacun que la gouvernance des entités du système des Nations Unies pour le développement veille à ce que tous les États

Membres disposent d'informations suffisantes sur les résultats obtenus à la fois à l'échelle du système et au niveau de chaque entité.

Nous attendons avec intérêt de recevoir les mises à jour demandées par la résolution, notamment, mais pas seulement, un plan de mise en oeuvre pour la mise en place du système redynamisé de coordonnateurs résidents, ainsi qu'une version améliorée du document stratégique à l'échelle du système, qui montre clairement les avantages comparatifs et collaboratifs de ces parties. Il est essentiel que la mise en oeuvre des réformes commence dès que possible et que le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale entament la transformation du système des coordonnateurs résidents, conformément aux dispositions de la résolution. Nous avons pleine confiance dans le processus proposé.

L'Assemblée générale, le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et le système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble peuvent compter sur l'appui constant et sur la participation de l'Union européenne et de ses États membres à l'avenir.

M^{me} Zahir (Maldives) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Alliance des petits États insulaires. Nous souscrivons à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Tout d'abord, nous tenons à remercier les co-facilitateurs, les Ambassadeurs Ib Petersen et Sabri Boukadoum, Représentants permanents du Danemark et de l'Algérie, respectivement, de leur dévouement, ainsi que du brio et de la compétence avec lesquels il ont conduit ce processus très difficile. Par votre entremise, Monsieur le Président, nous remercions également le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et leur équipe de leurs rapports, des notes d'information et des documents techniques et, en particulier, de leurs consultations et collaboration régulières, qui ont été très appréciées et qui nous ont permis d'aller si loin.

Même si nous sommes heureux d'avoir franchi une nouvelle étape importante dans ce long voyage, nous devons être conscients que nous avons encore un long chemin à parcourir. Et nous ne devons jamais oublier que nous ne pouvons pas le faire seuls; nous devons le faire ensemble, avec une détermination collective.

Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement n'est pas une solution miracle. Au contraire, il exige un examen attentif et

des mesures stratégiques, en particulier de la part des pays de programme, notamment ceux qui sont plus en retard, comme les petits États insulaires en développement et d'autres pays se trouvant dans des situations spéciales. Cela peut signifier pour nous la réalisation ou non du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, plus important encore, de notre objectif d'éradiquer la pauvreté et d'améliorer la vie de tous les citoyens, où qu'ils vivent.

Nous croyons au processus de multilatéralisme et sommes conscients que, dans le cadre d'un tel processus, il doit y avoir une certaine flexibilité. Toutefois, nous devons garder à l'esprit qu'il ne faut pas que les pays soient obligés d'être trop flexibles, à leur propre détriment. La résolution 72/279 est un exemple de cette plus grande souplesse, car nous savons tous qu'il est primordial de disposer d'un mécanisme de financement prévisible, indépendant et stable pour le système des coordonnateurs résidents.

La formule qui nous est présentée n'est pas parfaite. Nous espérons que, selon que de besoin, le Secrétaire général examinera et nous fournira des options de financement pour soutenir le type de système que nous envisageons comme étant le meilleur pour aider les pays à mettre en oeuvre le Programme 2030. Comme l'année 2030 approche rapidement et que le temps presse, on pourrait être tenté de précipiter les choses et de prendre des arrangements *ad hoc*, mais c'est en fait le moment pour nous de devenir plus ciblés et plus stratégiques afin de veiller à ne pas continuer à consacrer toutes nos énergies à repositionner et à réajuster le système, mais de nous concentrer sur la mise en oeuvre du Programme 2030 en faveur de nos peuples.

Nous continuons donc à demander au Secrétaire général de maintenir sa position sur la transparence, la responsabilité et l'inclusivité tandis qu'il essaie de formuler les meilleures options à soumettre à notre examen. Nous pensons également que les États Membres et toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement devraient être étroitement consultés afin de faire en sorte que les résultats soient couronnés de succès.

Pour ceux d'entre nous qui sont servis par des bureaux multipays, le processus de réforme devra relever les défis associés à ce contexte opérationnel unique. La fixation par la résolution d'un délai pour la réalisation de cet examen est une étape cruciale pour mettre ces pays sur la voie de la réalisation du Programme 2030. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de travailler

en étroite collaboration avec les pays concernés pour veiller à ce qu'ils participent pleinement à la formulation des contextes appropriés pour ces bureaux multipays. En examinant les contributions des bureaux multipays, cet examen doit tenir compte des effets réels qu'ils ont sur le développement durable de leurs membres et, par conséquent, sur la réalisation du Programme 2030.

Cela nous amène également à la question de l'appropriation et de la direction nationales dans le contexte du système des Nations Unies pour le développement et, en particulier, dans la formulation de l'orientation stratégique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des équipes de pays des Nations Unies, laquelle doit être guidée et fondée sur les priorités nationales de développement. On ne saurait trop insister sur ce point, car c'est sur cette base qu'un véritable développement durable doit se produire. Pour les petits États insulaires en développement et d'autres pays en situation particulière qui dépendent fortement du système – et qui sont parmi les plus susceptibles d'être laissés pour compte – le repositionnement tout entier du système des Nations Unies pour le développement revêt une grande importance, car il déterminera la manière dont nous procéderons à la mise en œuvre du Programme 2030.

Par conséquent, pour nous, les enjeux étant extrêmement élevés, nous devons mettre en place le plus rapidement possible le meilleur système en vue de faciliter la réalisation de notre objectif. Nous considérons le système des coordonnateurs résidents comme un acteur essentiel à cet égard et nous estimons qu'il est utile de dissocier le coordonnateur résident du représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement et qu'il est nécessaire d'assurer un financement prévisible, indépendant et stable pour le système. Toutefois, nous demeurons préoccupés par les modalités de financement temporaires proposées dans la résolution, car elles n'assurent pas la sécurité. Nous espérons que le Secrétaire général sera en mesure de nous fournir des options de financement véritablement viables dans un avenir très proche.

En conclusion, nous demandons que l'on envisage de demander au Secrétaire général de présenter son rapport complet et détaillé sur le fonctionnement et le financement du système des Nations Unies pour le développement avant le prochain cycle de l'examen quadriennal complet afin que nous puissions l'utiliser pour guider le système. C'est extrêmement important, car l'année 2030 n'est qu'à deux cycles d'examen.

Nous demeurons engagés dans ce processus de repositionnement et demeurons inébranlables dans nos efforts visant à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le Programme 2030. Nous continuerons à nous engager de manière constructive. Nous souhaitons que nos demandes de clarification et nos objections à certaines propositions ne soient pas interprétées à tort comme une hésitation à nous engager pleinement dans le Programme 2030, mais plutôt comme le reflet de notre détermination à faire en sorte que nous établissions une base solide pour propulser sa mise en œuvre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, qui s'exprimera au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : Je présente cette explication de position au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays, le Canada. Nous tenons tout d'abord à féliciter le Secrétaire général et son équipe, ainsi que nos facilitateurs compétents, les Ambassadeurs du Danemark et de l'Algérie. La route n'a pas toujours été facile, mais nous devrions tous être heureux de ce résultat solide.

La réforme du système des Nations Unies, y compris le pilier développement, est essentielle pour permettre à l'ONU de se réorganiser et de se révolutionner afin de mieux s'acquitter des responsabilités découlant de la Charte des Nations Unies. C'est fondamental pour un monde plus pacifique et plus prospère. La résolution 72/279, adoptée aujourd'hui, est un élément clef de cette réforme. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont heureux de l'accueillir comme une étape vitale dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, lequel repose sur une approche promouvant les droits de la personne, l'égalité des sexes et le principe central de ne laisser personne de côté. En se félicitant de cette résolution, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande notent que le travail ne s'arrête pas là. En tant que donateurs et défenseurs importants du système des Nations Unies, nous voudrions faire valoir trois points essentiels.

Premièrement, un plan de mise en œuvre solide, bien documenté et pratique sera essentiel au succès de ce système. Sur la base de la vision du Secrétaire général, les États Membres ont créé une nouvelle institution – un bureau de coordination autonome pour un coordonnateur résident aux moyens d'action renforcés. Pour que cette

transition se fasse sans heurts, le plan de mise en œuvre doit s'appuyer sur ce qui a fait ses preuves par le passé. En reconnaissant ce défi, nous devons reconnaître que la fonction de coordonnateur résident est en train de passer de la dépendance à l'infrastructure d'une organisation de 5 milliards de dollars à celle d'un bureau qui compte actuellement 30 employés.

Dans ce contexte, il est essentiel de gérer et d'entretenir les relations avec soin, en particulier pendant la période de transition. Chaque coordonnateur résident doit être mieux soutenu que ceux qui occupent cette fonction ne l'ont été par le passé. Cet appui ne peut pas provenir uniquement du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies. Les coordonnateurs résidents doivent recevoir un meilleur appui de la part de chaque membre du Groupe des Nations Unies pour le développement. Cela relève également d'une question plus large, à savoir que les changements structurels que nous avons adoptés aujourd'hui doivent être soutenus par des changements culturels, y compris en matière de leadership et de responsabilité. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale donneront l'exemple pour promouvoir une culture de leadership plus forte, plus responsable et axée sur la collaboration et veiller à ce que cela soit efficacement communiqué dans les instances interinstitutions, comme le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande comptent sur le leadership de tous les membres du système des Nations Unies pour le développement, en particulier l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement, qui constituent le pilier de l'Organisation. Nous espérons voir un changement significatif dans l'appui et l'engagement de ces entités afin d'avoir le système dont nous avons besoin pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous rappelons également aux États Membres que nous avons un rôle important à jouer. Nous devons transmettre un message unifié sur la réforme aux comités de gouvernance et aux dirigeants du système de développement. Pour qu'ils pensent différemment et abordent la nouvelle structure dans un esprit de collaboration, nous devons nous assurer que nous, ici à New York, ou à Nairobi ou à Rome ou ailleurs, transmettions le même message. Ces changements

doivent marquer la fin d'une approche fragmentée des Nations Unies sur le terrain.

Deuxièmement, nous nous félicitons vivement de l'examen des bureaux multipays, qui devrait être effectué cette année pour s'assurer que tous les bureaux restent sur la même voie de la réforme. Compte tenu du fait que nous avons fait des investissements importants dans les bureaux multipays, nous attendons d'eux des échanges fructueux et des informations claires, qui devraient donner lieu à des résultats clairs. Les bureaux multipays jouent un rôle essentiel dans les efforts déployés pour ne laisser personne de côté, en particulier les citoyens des petits États insulaires en développement, comme cela est énoncé clairement dans le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Troisièmement, nous constatons que les discussions sur le pacte de financement ne sont pas terminées. La résolution ne traite que d'un aspect, essentiel, à savoir le financement du système des coordonnateurs résidents. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande constatent également que la solution de financement, telle qu'elle est actuellement formulée dans cette résolution, impose un fardeau trop lourd à un petit groupe de pays donateurs. Par conséquent, nous demandons aux pays qui ne participent pas à cette structure de financement, en particulier les pays à revenu élevé, d'envisager de verser des contributions au fonds d'affectation spéciale et d'aider à compenser le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources au sein du système dans la perspective de la prochaine phase du pacte de financement. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande estiment que les discussions sur le financement offrent l'occasion d'examiner comment différents types de partenariats peuvent être mis à profit pour appuyer les activités du système des Nations Unies pour le développement et mettre en place une base de financement élargie, au-delà d'un petit groupe de donateurs traditionnels.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se réjouissent à la perspective de contribuer à ces discussions et de continuer à travailler avec le système des Nations Unies et les gouvernements partenaires pour améliorer les résultats et garantir un financement adéquat aux objectifs du développement durable. Nous devons saisir cette occasion qui ne se présente qu'une fois en l'espace d'une génération pour mettre effectivement en œuvre ces réformes qui apporteront de réels avantages, en mettant tout en œuvre pour concrétiser cette vision ambitieuse à l'horizon 2030.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais tout d'abord souhaiter joyeux anniversaire à mon frère, l'Ambassadeur d'Égypte, M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, en ce jour qui est également l'anniversaire de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Depuis la présentation des deux rapports sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement par le Secrétaire général (A/72/124 et A/72/684), nous sommes parvenus à un consensus sur la résolution 72/279 après plusieurs cycles de négociations par les États Membres, grâce à la coordination efficace des facilitateurs et du Président de l'Assemblée générale. Je salue les efforts consentis par toutes les parties à cet égard.

La résolution 72/279 renforce le rôle des coordonnateurs résidents et réaffirme le leadership et l'appropriation des pays concernés et précise que la décision finale en ce qui concerne les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement revient aux pays de programme. La composition de l'équipe de pays des Nations Unies doit être déterminée en consultation avec le pays de programme. S'agissant des critères de sélection des coordonnateurs résidents, il faut solliciter l'avis des États Membres concernés et prendre en considération les priorités des pays de programme et leurs besoins en matière de développement.

Cette résolution appelle le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays à rendre compte de leur action aux pays de programme et appelle au renforcement du mandat fondamental confié au système de développement, l'objectif premier étant la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le Secrétaire général est prié de faire, chaque année, rapport sur la mise en place du système redynamisé des coordonnateurs résidents, notamment son financement, au Conseil économique et social. Cela permettra de définir les orientations et les priorités des activités futures dans le domaine du développement.

La réforme du secteur du développement est une entreprise systématique et à long terme. L'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale n'est que la première étape du processus de réforme. Nous espérons que pour donner suite à cette réforme, le Secrétariat mettra pleinement en œuvre la résolution de l'Assemblée générale. Lorsqu'il s'agira de définir les

détails, comme la composition des équipes de pays, la mise en place et le rôle des coordonnateurs résidents ainsi que la coopération avec les pays de programme, il faudra solliciter l'avis des États Membres, en particulier les pays en développement, et tenir dûment compte des opinions des pays de programme.

Le modèle de financement hybride doit refléter le principe de responsabilités communes mais différenciées. La coopération Nord-Sud doit être le principal outil, et la coopération Sud-Sud jouer un rôle complémentaire. Dans le cadre de la mise en œuvre des plans spécifiques dans chaque pays, il faudra respecter pleinement les opinions des pays de programme quant aux modalités et au calendrier de la réforme, et dégager un consensus dans la mesure du possible.

La Chine espère que dans le cadre de cette réforme, le système des Nations Unies pour le développement restera axé sur le développement durable, en accordant la priorité à la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit être pour nous une occasion de renforcer la coopération internationale en faveur du développement, d'exploiter collectivement les possibilités de développement, de relever les défis du développement, de garantir le développement et la prospérité à tous les pays et d'œuvrer de concert pour construire une communauté humaine au même destin. La Chine est prête à travailler en étroite collaboration avec les autres États Membres et le Secrétariat en vue de la réalisation de ces objectifs.

M. Skinner-Kleé Arenales (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'aux vœux présentés au chef de cette délégation à l'occasion de son anniversaire.

De tous les efforts de réforme promus par le Secrétaire général, on peut considérer que le repositionnement du système de développement que nous avons adopté aujourd'hui (résolution 72/279) a la plus grande portée en raison de ses liens intrinsèques avec l'approche de la prévention et de la pérennisation de la paix, qui vise à s'attaquer aux causes profondes des conflits, ce qui se traduit par le développement social, économique et environnemental, en d'autres mots, par la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Tous les efforts de négociation, les séances d'information avec le Secrétariat, les rapports du Secrétaire général, les consultations informelles et les dialogues interactifs nous ont permis de parvenir à un consensus sur les changements substantiels à apporter au système des Nations Unies pour le développement, avec des conséquences réelles pour son fonctionnement dans nos pays, tout cela dans le but d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030, comme je viens de le dire. Par conséquent, nous voudrions remercier et saluer les cofacilitateurs, le Représentant permanent de l'Algérie, M. Sabri Boukadoum, et notre collègue le Représentant permanent du Danemark, M. Ib Petersen, pour les innombrables heures d'efforts et de travail qu'ils ont consacrées à cette question. Nous saluons également le travail accompli par le Secrétariat, sous la direction du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohamed.

Dans l'ensemble, nous nous félicitons des résultats auxquels a abouti ce processus, qui fait fond sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adopté en 2016. Nous notons avec satisfaction qu'une approche du développement ayant pour objectif principal l'élimination de la pauvreté a été maintenue et que l'appropriation nationale a été renforcée pour ce qui est de plusieurs aspects du système, depuis l'identification des critères relatifs à la présence et à la composition de l'équipe de pays jusqu'à l'élaboration conjointe du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au fait que les coordonnateurs résidents vont rendre compte de leur action à deux acteurs distincts. D'autre part, nous sommes satisfaits de l'orientation donnée à l'approche régionale, notamment le renforcement du rôle des commissions économiques régionales pour promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030.

En ce qui concerne le financement du système des coordonnateurs résidents, nous attendons avec intérêt le plan de mise en œuvre qui sera présenté par le Secrétaire général sur la période de mise en place et à cet égard, nous réitérons le point soulevé par la délégation égyptienne sur la modalité de partage des coûts. Cette question doit être examinée par la Cinquième Commission, étant donné que les contributions au système des coordonnateurs résidents qui seront versées par le Secrétariat proviendront de nos contributions à l'Organisation.

Enfin, nous tenons à remercier et à saluer de nouveau toutes les délégations pour cette grande

réalisation en faveur du développement durable. Nous voudrions rappeler les propos du Secrétaire général, à savoir que c'est l'ambition et le consensus qui ont permis d'arriver à cette grande réalisation, une réalisation d'une importance capitale pour mieux servir nos peuples.

M^{me} Arrieta Munguía (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique tient à féliciter les facilitateurs, les Ambassadeurs de l'Algérie et du Danemark et leurs équipes, ainsi que l'Ambassadeur de l'Égypte.

Nous saluons ce moment important qui marque l'adoption de la résolution 72/279 sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, parce que nous y croyons. Nous pensons que, sous la direction du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale, nous pouvons faire de l'ONU une Organisation moderne, efficiente et efficace. Le Mexique a participé dès le début au processus de négociation de façon constructive et créative, parce qu'il partage la vision d'une nouvelle génération d'équipes de pays et de coordonnateurs résidents comme étant les ressources les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement.

La résolution que nous avons adoptée contient des éléments essentiels relatifs à l'orientation stratégique, à la supervision et à la responsabilité, et nous donne les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs. Toutefois, de nombreux autres aspects relèvent de la réforme du Conseil économique et social, raison pour laquelle nous invitons tous les États Membres à être tout aussi ambitieux à l'égard de ce processus. Le Conseil est l'instance créée pour nous aider à faire converger nos visions du développement, ce que nous ne parviendrons à faire que si nous renouons avec l'esprit délibératif qui est le sien. Nous ne pouvons pas reporter plus longtemps ces changements.

En 2015, en tant qu'Organisation, nous avons osé faire preuve d'audace, de créativité et d'imagination en adoptant le cadre d'action le plus ambitieux en matière de développement dont ait jamais disposé la communauté internationale. Il y a presque un an, le Secrétaire général a lancé un processus inclusif pour parvenir à un système de développement de l'Organisation qui soit à la hauteur de ces ambitions. Aujourd'hui, nous franchissons la première en mettant en place l'infrastructure essentielle grâce à laquelle les États Membres pourront réaliser ce dont ils ont convenu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter l'Ambassadeur de l'Égypte à l'occasion de son anniversaire. Ce n'est pas mon anniversaire aujourd'hui, mais ça l'était hier.

Il y a un an et demi, l'Assemblée générale a entrepris un examen complet du système des Nations Unies pour le développement afin de mieux positionner l'Organisation en vue d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'adoption aujourd'hui de la résolution 72/279 marque un nouveau jalon essentiel dans le processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Des pressions ont été exercées sur le Secrétaire général pour qu'il réforme le système juste pour le plaisir de réformer ou pour faire des coupes budgétaires à tous les niveaux. Au lieu de se mettre en pilotage automatique, il a proposé des modifications comme moyens au service d'une fin, à savoir le renforcement de la coopération multilatérale pour le développement durable. Son attitude mérite un soutien fort de notre part.

Le Brésil a participé activement aux négociations afin de veiller à ce que la résolution que nous venons d'adopter reflète le meilleur esprit de l'examen quadriennal complet et du rapport du Secrétaire général (A/72/684). Nous avons fait preuve de souplesse en acceptant des solutions de financement qui n'étaient pas celles que nous préférions au départ, car nous avons compris que l'utiliser des contributions statutaires ne serait pas possible pour certains pays.

Nous pensons qu'il est important de souligner certains éléments qui, s'ils sont correctement appliqués, faciliteront la mise en œuvre adéquate et en temps voulu de la résolution dans tous les organes directeurs du système des Nations Unies pour le développement, contribuant ainsi à la bonne application de ses dispositions. Cela permettra également une approche cohérente à la Deuxième et la Cinquième Commissions de l'Assemblée générale et dans les différents organes directeurs du système des Nations Unies pour le développement dans le monde.

Je voudrais mettre l'accent sur cinq domaines dans lesquels, selon nous, tout va se jouer, raison pour laquelle ils ont besoin d'une attention particulière et continue après l'adoption de la résolution.

Premièrement, la mise en œuvre des nouvelles équipes de pays des Nations Unies doit être effectuée sur la base du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide

au développement et des priorités et besoins nationaux, et les critères élaborés au Siège doivent sous-tendre et appuyer, et non pas compromettre, l'essence de la proposition du Secrétaire général, qui est de mettre en place un système fondé sur les besoins.

Deuxièmement, le plan de mise en œuvre du nouveau système des coordonnateurs résidents doit clairement tenir compte des exceptions proposées s'agissant de la redevance dans le cas des opérations menées dans les pays en développement. Au Brésil, par exemple, nous avons plusieurs modalités de coopération, notamment la coopération Sud-Sud dans le cadre de laquelle nous sommes des donateurs. La redevance ne devrait pas être applicable à ces opérations.

Troisièmement, le rôle des gains d'efficacité en tant que source de financement du système des coordonnateurs résidents ne doit pas non plus être surestimé.

Quatrièmement, la proposition qui sera présentée à la Cinquième Commission en ce qui concerne la participation du Secrétariat à l'accord de partage des coûts, ainsi que le nouvel accord concernant le Bureau de coordination des activités de développement au Secrétariat, doit être suffisamment détaillée pour que son examen par la Commission puisse se dérouler sans heurts.

Cinquièmement, la nouvelle soumission du document stratégique doit se faire en conformité avec le mandat initial de l'examen quadriennal complet.

Enfin, je voudrais dire un mot sur le processus. Comme l'a indiqué tout à l'heure l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine, nous estimons que l'adoption de la résolution 72/279 n'est que le début, non pas la fin, de nos travaux collectifs sur le processus d'examen quadriennal complet de cette année. La participation active de toutes les délégations aux organes directeurs des entités du système des Nations Unies pour le développement est d'une importance cruciale, et ce, dès la session annuelle des conseils d'administration ayant leur siège à New York, qui se tiendra en dans quelques jours, en juin.

En outre, à la prochaine session de l'Assemblée générale, il sera important que le suivi de l'examen quadriennal complet et de la présente résolution repasse de la plénière à la Deuxième Commission, qui est l'organe compétent en la matière, de concert avec le Conseil économique et social. L'Assemblée peut

compter sur la coopération continue et constructive du Brésil dans ce processus.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer cette courte déclaration en remerciant le Représentant permanent de l'Égypte d'avoir partagé avec nous tous aujourd'hui son cadeau d'anniversaire.

L'Uruguay se félicite du consensus qui s'est dégagé quant à la nécessité de renforcer le système des Nations Unies pour le développement et, ce faisant, de rechercher de meilleurs résultats grâce au perfectionnement de sa structure de direction, à l'utilisation la plus rationnelle de ses ressources et à une plus grande clarté dans la définition des responsabilités et, par conséquent, dans l'obligation de rendre des comptes. L'Uruguay salue l'action menée par les deux facilitateurs, nos collègues, Sabri Boukadoum et Ib Petersen, qu'il remercie.

Tout en étant conscient des difficultés que cela suppose, l'Uruguay attache une importance particulière à l'adoption de mesures à tous les niveaux pour favoriser le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin de l'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de garantir sa mise en œuvre.

À ce stade du mois et 13 jours seulement avant le début de la Coupe du monde de football, il convient de rappeler cet adage sportif : « Le match n'est pas terminé tant que le coup de sifflet final n'a pas retenti ». D'autre part, comme vient de le rappeler notre collègue brésilien, il reste beaucoup à faire. La partie vient de commencer. C'est pourquoi nous renouvelons l'appui enthousiaste de l'Uruguay au Secrétaire général et à toute son équipe afin qu'ils mènent à bien tous les processus de réforme présentés.

M. Locsin (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines présentent tous leurs vœux de bonheur et de réussite continue aux Représentants permanents de l'Égypte et du Brésil à l'occasion de leurs anniversaires respectifs. Nous nous associons également à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte en sa qualité de Président du Groupe des 77 (G-77), et nous remercions sincèrement les Représentants permanents de l'Algérie et du Danemark de nous avoir menés vers l'adoption d'un document de consensus, la résolution 72/279. Nous espérons que les négociations de bonne foi se poursuivront et que l'esprit de compromis sera maintenu tout au long des délibérations futures

sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

En tant que pays de programme, la position constante des Philippines est que les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement doivent être conformes aux plans et priorités nationaux et adaptées à l'évolution des besoins des États Membres. Nous convenons avec la Chine que les Membres doivent être consultés à propos de la composition des équipes de pays et de la sélection des coordonnateurs résidents. Les Philippines appuient la position du G-77 selon laquelle il faut veiller à ce que les décisions finales concernant le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et la configuration des équipes de pays des Nations Unies restent sous l'autorité des gouvernements nationaux. C'est le principe cardinal que nous avons appliqué dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du document relatif au programme du PNUAD dans notre pays ainsi que dans le contexte de notre coopération avec le coordonnateur résident. Il importe que le système des coordonnateurs résidents ne perde pas de vue son objectif de développement. Il faut mettre l'accent sur une approche adaptée.

En ce qui nous concerne, nous sommes un pays à revenu intermédiaire, qui, outre le fait qu'il doit affronter les problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire, est particulièrement exposé aux catastrophes et aux effets néfastes des changements climatiques, le tout dans un environnement politique de plus en plus instable qui risque de mener les dernières superpuissances à l'affrontement. Cela pourrait nous pousser à réorienter nos dépenses nationales prioritaires au profit de la sécurité.

Quelqu'ambitieux et global qu'il soit, le processus de repositionnement n'aboutira pas en l'absence d'un mécanisme de financement réaliste. Il faut remédier à la baisse des contributions de base tout en veillant à ce que ne soit imposé aux pays de programme aucun fardeau supplémentaire qui dépasserait leurs capacités, même s'ils doivent faire leur part du travail. Nous appuyons la position du G-77 concernant la nécessité d'un financement plus stable, robuste, prévisible et durable. Nous appuyons également la position des États-Unis, qui préconisent de réaligner et de réorienter nos ressources et notre énergie afin de régler les problèmes les plus pressants et d'apporter un soutien efficace à ceux qui en ont le plus besoin, et ce en vue d'un monde de paix, de progrès et, surtout, de liberté.

Les Philippines continueront de participer activement au processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement.

M. Morejón Pazmiño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens, pour commencer, à dire que mon pays adhère à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je m'associe également aux félicitations adressées aux cofacilitateurs de ce processus et à leurs équipes pour leur travail acharné. Leur expérience et leur dynamisme ont clairement joué un rôle fondamental dans le consensus autour du document adopté aujourd'hui, qui est le fruit des négociations approfondies menées par nos experts et de l'esprit constructif dont ont fait preuve les délégations.

Je tiens également à féliciter le Secrétaire général António Guterres et la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, qui sont présents dans la salle, de s'être acquittés de manière responsable et ambitieuse de la tâche que leur ont confiée les États Membres, à savoir élaborer une proposition concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Comme nous l'avons fait au début de ce processus, nous leur réitérons notre appui sans faille, et nous saluons leur action intense, ainsi que celle de leur équipe. De même, je salue le rôle joué par le Président Lajčák, qui a mené ces efforts vers le résultat obtenu aujourd'hui.

Nous avons trouvé la bonne solution, qui constitue une feuille de route et un outil. Le moment est venu de la mettre en œuvre, et, à cette fin, nous devons rester engagés pour garantir une mise en œuvre réussie, tant de l'examen quadriennal complet que de cette résolution, et ce afin que le système des Nations Unies pour le développement dispose d'une structure et d'un positionnement qui lui permettent de répondre aux besoins de tous en matière de développement et de mettre effectivement en œuvre les objectifs de développement durable sur le terrain. De même, nous estimons qu'il importe d'œuvrer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'aider les pays à mobiliser des ressources, notamment un financement et des capacités, pour atteindre des objectifs économiques tels qu'une croissance économique soutenue et non exclusive, le développement industriel et des infrastructures et la diversification économique.

Enfin, je m'associe aux félicitations adressées à mon voisin égyptien, et je m'aventurerais à lui souhaiter un joyeux anniversaire en arabe.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : En premier lieu, ma délégation tient à féliciter les cofacilitateurs, les Ambassadeurs Boukadoum et Petersen, Représentants permanents de l'Algérie et du Danemark, respectivement, qui ont dirigé les consultations intergouvernementales sur la résolution 72/279 de manière ouverte et qui ont fait preuve d'une détermination inébranlable à trouver un terrain d'entente pour tous les États Membres. Nous félicitons le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et leur équipe de leur participation au processus par le biais de nombreux exposés et des informations mises à disposition des États Membres pour examen.

Le Rwanda s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États d'Afrique par la représentante de l'Éthiopie, et au nom du Groupe des 77 et de la Chine par l'Ambassadeur Edrees, Représentant permanent de l'Égypte, à qui je souhaite un joyeux anniversaire, tout comme au représentant du Brésil.

Les 12 prochaines années seront décisives pour le système des Nations Unies pour le développement, car elles permettront de renforcer la responsabilisation, l'efficacité, la cohérence et la transparence à l'échelle du système afin de maximiser la réalisation des objectifs complexes et ambitieux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour nos citoyens et nos pays. La mise en œuvre du plan relatif à la résolution 72/279 déterminera la réussite de ce processus de réforme. À cet égard, je tiens à souligner les deux points clefs suivants.

Premièrement, le plan de mise en œuvre doit continuer de mettre l'accent sur la participation des États Membres durant la transition du système des coordonnateurs résidents. Nous encourageons le Secrétariat à continuer d'améliorer la transparence et l'ouverture, qui permettront de garantir la responsabilisation et l'appropriation du processus par les États Membres, et à renforcer la confiance à l'égard du système des Nations Unies pour le développement alors que le processus se poursuit. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait mentionné ces points spécifiques. Le Rwanda réitère la nécessité que le plan de mise en œuvre soit basé sur des données, et nous encourageons le système des Nations Unies et les pays hôtes à collecter des données afin d'améliorer la cohérence, la collaboration et les synergies sur le terrain tout en créant un fondement solide pour aux fins de la viabilité.

Pour conclure, le Rwanda est prêt à s'engager de manière constructive, car le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement vient de commencer et l'appropriation du processus par le Secrétariat et les États Membres sera déterminante pour la mise en œuvre du Programme 2030 durant les 11 années restantes.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et elle s'associe aux orateurs qui ont souhaité un joyeux anniversaire à l'Ambassadeur Edrees. Je me félicite d'avoir participé en 2016, alors que j'étais Président de la Deuxième Commission, aux négociations sur l'examen quadriennal complet, durant lesquelles j'ai donné des indications pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant qu'approche ambitieuse et holistique en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement durable.

À la suite de l'examen mené cette année, nous avons négocié le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement afin d'adapter l'ONU à ses objectifs et de la doter des capacités nécessaires pour aider les États à mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, je voudrais remercier vivement le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et leur équipe, d'avoir présenté la proposition initiale concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et d'avoir agi en consultation constante avec les États. Je félicite également les cofacilitateurs, nos frères de l'Algérie et du Danemark, pour la manière avisée dont ils nous ont guidés au cours du processus de négociation. Nous sommes satisfaits qu'un consensus se soit dégagé sur la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Toutefois, je voudrais faire des commentaires sur plusieurs points saillants de la résolution.

Nous avons convenu que le système des coordonnateurs résidents restera axé sur les questions de développement, l'objectif premier en étant l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. L'accent est fortement mis sur la direction et le contrôle des activités, ce qui se manifeste, entre autres, dans le processus d'élaboration et de mise au point définitive du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui s'effectuera en consultation approfondie et en accord avec les

autorités nationales, ainsi que par la mise en place d'une nouvelle génération d'équipes de pays, guidées dans leur approche par les besoins de chaque pays. Les coordonnateurs résidents rendront compte de la mise en œuvre du PNUAD non seulement au Secrétaire général, mais également aux gouvernements des pays hôtes.

Toutefois, le succès d'aujourd'hui n'est que le début du travail difficile qui nous attend. Nous devons rester concentrés sur la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et, surtout, sur la manière dont ces changements auront un réel impact sur le développement sur le terrain et permettront la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À cet égard, nous tenons à souligner plusieurs points.

Premièrement, les mesures de suivi initiales sont déterminantes pour le lancement du processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Si nous voulons être en mesure d'entamer le processus en janvier 2019, comme prévu, il va nous falloir élaborer un plan de mise en œuvre bien conçu et complet, en parfaite consultation avec les États, et verser les contributions initiales requises. Nous attendons également avec intérêt que le Secrétaire général examine la structure, les capacités, les besoins en ressources, le rôle et les services de développement des bureaux multipays. De nombreux pays ont désespérément besoin de l'appui des Nations Unies et d'un renforcement de leurs capacités, y compris dans ma propre région de l'Asie et du Pacifique, en particulier dans les États insulaires du Pacifique.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que le système des coordonnateurs résidents reste prévisible, pour qu'il puisse fournir aux États des services de qualité en continu. C'est pourquoi nous devons réduire les risques pour le système en termes d'imprévisibilité et de manque de ressources.

Troisièmement, nous devons mettre l'accent sur l'importance d'un processus de suivi et d'évaluation inclusif, transparent et régulier. Nous comptons sur le fait que les États assumeront pleinement les responsabilités qui leur incombent en fournissant sur une base régulière des comptes rendus et des observations, afin d'améliorer continuellement la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Nous attendons avec intérêt le plan de mise en œuvre du Secrétaire général, et nous participerons de manière constructive au suivi et

à la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Enfin, je voudrais dire que, pour ma part, je suis plutôt satisfait de ces changements. Il y a près de 27 ans, j'étais jeune diplomate au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, et aujourd'hui, jeune ambassadeur, je vois les choses changer. Nous avons tous besoin de ces changements. J'improvise, mais je voudrais dire que, pour nous tous, l'heure du changement a plus que sonné. Rien n'est parfait, loin de là, en particulier au sein de cet organe, mais je crois que nous avons fait un grand pas en avant. Je félicite chacun d'entre nous dans cette salle d'avoir adopté cette résolution très importante. Il nous a fallu 27 ans pour parvenir à ces changements, et pour ma part, je félicite chacun d'entre nous de ces progrès.

M. Marobe (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, l'Afrique du Sud s'associe aux déclarations faites par les Représentants permanents de la République arabe d'Égypte et de l'Éthiopie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Afrique, respectivement.

Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir présenté sa vision et ses propositions, et d'avoir instauré un dialogue ouvert et transparent avec les États Membres depuis l'adoption, en 2016, de la résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. En outre, nous apprécions vivement le rôle important joué par la Vice-Secrétaire générale pour guider ces délibérations, ainsi que par les cofacilitateurs, les Représentants permanents de l'Algérie et du Danemark, qui ont dirigé les consultations intergouvernementales jusqu'à l'émergence d'un texte consensuel pour la résolution 72/279.

Ma délégation a assuré le Secrétaire général de notre appui à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Toutefois, les mécanismes qui permettent une évaluation et une réévaluation cohérentes de ce qui fonctionne ou non sont essentiels à cette réforme. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de l'engagement pris par le Secrétaire général de procéder à des consultations périodiques et de présenter régulièrement des rapports aux États Membres sur le suivi de la mise en œuvre du plan de réforme.

Nous voulons également reprendre à notre compte les inquiétudes exprimées par le Groupe des

États d'Afrique quant au fait qu'en l'état, compte tenu du mécanisme de financement convenu dans la résolution, le coût se fera surtout sentir sur les pays pauvres et en développement, dont le développement dépend largement de toutes les formes de financement possibles. L'ouverture, la transparence et la responsabilité dans ce processus sont donc cruciales pour que nous puissions garantir que les avancées en termes de développement l'emportent effectivement sur les coûts.

Le coût des réformes proposées doit faire en sorte que les retours sur ces investissements soient une réalité. Cela ne peut se faire qu'en pleine consultation avec les gouvernements et sous leur direction, par la prise en compte des priorités nationales dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le coordonnateur résident doit oeuvrer en ce sens et continuer de rendre compte au Secrétaire général et au gouvernement du pays hôte. Les notes techniques sur le financement du système redynamisé des coordonnateurs résidents doivent rester un élément clef guidant la mise en œuvre de cette résolution.

Pour terminer, l'adoption du Programme de développement à l'horizon 2030 a ouvert des perspectives de développement sans précédent pour la communauté internationale. Le véritable succès de la résolution que nous venons d'adopter aujourd'hui se mesurera à l'aune de la promesse collective que nous avons faite, à savoir extraire des millions de personnes de la pauvreté en réalisant les objectifs de développement durable. Dans un monde de plus en plus interconnecté, nous avons le choix entre la prospérité partagée et la misère partagée. L'adoption de cette résolution est un pas vers la première option, et témoigne de notre volonté d'honorer la promesse de ne laisser personne de côté.

M. Lauber (Suisse) : Qu'il me soit d'abord permis de féliciter et de remercier l'Ambassadeur Boukadoum et l'Ambassadeur Petersen de leur gestion du processus de négociation qui a mené à l'adoption de la résolution adoptée cet après-midi (résolution 72/279) et qui est d'une importance cruciale pour nous tous. Mes remerciements et mes félicitations vont aussi au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale ainsi qu'à leurs équipes respectives. Dès sa prise de fonction, le Secrétaire général a insisté sur le fait que l'ONU devait être capable de s'adapter aux changements, qu'elle devait se renouveler pour être plus efficace. Grâce à sa persévérance et à son leadership, nous avons convenu conjointement des 25 paragraphes que nous venons d'adopter.

L'adoption de ce jour démontre la capacité de l'ONU à s'adapter aux changements et notre volonté à tous de nous engager conjointement à faire face aux défis globaux et à construire un monde plus durable, plus paisible et, donc, plus juste. Ce sont les Nations Unies dans leur ensemble qui sortent grandies de cette avancée notable. L'engagement de la Suisse en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement est motivé par notre seul souhait de rendre les activités et les projets de l'ONU plus efficaces sur le terrain. Je sais que ce souhait est partagé par nous tous. Ne perdons donc jamais de vue cet objectif commun lorsque nous serons appelés à prendre des décisions relatives à la mise en œuvre de la présente résolution.

La Suisse poursuivra donc son engagement sans faille pour que le système des Nations Unies pour le développement soit plus à même de mettre en œuvre son mandat de manière efficace. Elle le fera bien sûr d'un point de vue financier, mais aussi au niveau des thèmes, et surtout, en respectant les réalités du terrain. Elle le fera au sein des conseils d'administration des fonds et programmes, au Conseil économique et social, à la Deuxième Commission, de même que dans les autres grandes commissions de l'Assemblée générale. Et elle le fera surtout en partenariat avec les États Membres, avec le système des Nations Unies ainsi qu'avec tous les acteurs, notamment humanitaires et privés, actifs dans le domaine du développement. Le développement ne doit pas être la prérogative des uns ni le terrain de jeu politique des autres, voire l'affaire de tiers. Le développement nous concerne tous et nous en sommes tous responsables

(l'orateur poursuit en anglais)

Avant de conclure, je voudrais souhaiter un joyeux anniversaire à notre ami, Mohamed Edrees, Représentant permanent de l'Égypte. Je sais que la tradition veut qu'on le souhaite en chantant, mais je puis garantir à l'Assemblée qu'il vaut mieux pour tout le monde que je ne la respecte pas.

M. Hattrem (Norvège) *(parle en anglais)* : Je voudrais moi aussi me faire l'écho des orateurs qui m'ont précédé et exprimer notre gratitude aux facilitateurs de la résolution pour leur excellent travail.

La Norvège se félicite de l'adoption de la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet, et sait gré à tous les

États Membres de la souplesse dont ils ont fait preuve. Je voudrais saisir cette occasion pour formuler des observations sur deux grands aspects.

Premièrement, en ce qui concerne les réformes au niveau des pays, la Norvège se félicite vivement que nous nous soyons entendus sur la création d'un poste de coordonnateur résident indépendant, chargé de diriger une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies et de faire du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement le principal outil de planification et de mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies. Ensemble, nous avons maintenant la responsabilité conjointe de veiller à ce que les réformes soient mises en œuvre. Nous comptons sur le leadership du Secrétaire général pour faire en sorte que les réformes au niveau des pays se fassent sans heurt, notamment en appliquant les directives à l'échelle du système et en tenant les chefs à tous les niveaux responsables des résultats collectifs et des gains d'efficacité. Nous attendons avec intérêt le plan de mise en œuvre du Secrétaire général, dont nous espérons qu'il couvrira toutes les mesures à prendre par l'ONU, y compris la définition d'un calendrier. En ce qui concerne les modalités de financement, nous comptons sur une évaluation réaliste des diverses sources de financement, tant pour ce qui est des montants que s'agissant des mesures à prendre pour faire en sorte que les fonds ne soient pas en deçà des attentes.

Pour ce qui est du poste de coordonnateur résident, nous sommes convaincus que le Secrétaire général veillera à ce que les coordonnateurs résidents soient accrédités en tant que représentants du système des Nations Unies pour le développement du rang le plus élevé dans tous les pays hôtes. De leur côté, les États Membres doivent faire en sorte que les organes directeurs de tous les fonds, programmes et institutions spécialisées prennent les décisions requises pour que leurs entités respectives contribuent de manière constructive aux réformes.

Deuxièmement, en ce qui concerne le financement, les réformes au niveau des pays ne pourront être mises en œuvre de manière fluide que si le système des coordonnateurs résidents est suffisamment financé. Le partage des coûts est un principe central du multilatéralisme, et la Norvège exhorte tous les États Membres à contribuer au fonds d'affectation spéciale volontaire pour le système des coordonnateurs résidents. Il est également crucial que tous les contributeurs qui versent des fonds affectés selon des critères stricts

acceptent le prélèvement de la redevance de 1 % destinée à la coordination. Au sein des organes directeurs concernés, nous devons veiller à ce que toutes les entités paient leur part de l'accord renforcé de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement. La Norvège voit dans un éventuel pacte de financement l'occasion de corriger le mode de financement actuel, qui est malsain en ce qu'il est fortement dominé par des fonds strictement préaffectés à des projets spécifiques et par un manque de prévisibilité. Une fois encore, c'est un appel que nous lançons à tous les États membres. Nous sommes disposés à examiner les moyens d'améliorer notre façon de faire et nous participerons activement aux débats à venir sur le financement, en vue de définir des cibles concrètes et mesurables pour le système des Nations Unies pour le développement ainsi que pour les États Membres.

Enfin, en cette journée pleine de promesses, je me joins à mes collègues pour souhaiter un joyeux anniversaire à l'Ambassadeur de l'Égypte.

M. Kononuchenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est jointe au consensus en faveur de l'adoption aujourd'hui de la résolution 72/279. Nous remercions les facilitateurs de la résolution pour le travail qu'ils ont accompli pendant le processus de négociation. Nous nous félicitons que les États Membres se soient entendus pour moderniser les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et renforcer le rôle décisif que jouent les gouvernements des pays concernés dans le domaine du développement, notamment grâce à la coordination des plans-cadres et en veillant à ce que le rôle du coordonnateur résident demeure apolitique et axé sur le développement et l'élimination de la pauvreté.

Entre autres résultats positifs, nous voudrions souligner le fait que le Groupe des Nations Unies pour le développement se voit confier la direction collégiale du Bureau de la coordination des activités de développement, ce qui est conforme à l'esprit de collégialité préconisé par la résolution 71/243 pour l'examen des activités opérationnelles de développement, ainsi que la mise en place d'une nouvelle fonction d'évaluation à l'échelle du système. Nous espérons qu'elle respectera les normes les plus élevées possibles s'agissant de l'indépendance et de l'impartialité de ses travaux.

Mais nous voudrions également nous arrêter sur un certain nombre d'aspects problématiques du processus, à commencer par le financement du nouveau système de coordonnateurs résidents. Nous continuons

de partir du principe que la résolution 72/279 n'aura pas d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU. Nous tenons également à rappeler que les organisations et entités internationales qui forment le Groupe des Nations Unies pour le développement sont totalement indépendantes, y compris en ce qui concerne les aspects financiers et budgétaires de leurs opérations.

Nous pensons que le modèle de financement mixte, sur lequel nous nous sommes entendus à la hâte, est loin d'être la meilleure option. En outre, d'après ce que nous comprenons, il ne sera pas en mesure de garantir un niveau satisfaisant de prévisibilité des ressources et risque de décourager de nouveaux donateurs potentiels, en particulier ceux du secteur privé. Il est également clair pour nous que les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement se heurteront à des difficultés objectives en matière de planification et de répartition des ressources budgétaires nécessaires au programme. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que, bien qu'ayant accepté ce modèle, nous considérons qu'il s'agit d'une mesure temporaire à moyen terme. Nous espérons avoir un dialogue au sein des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies sur les politiques de recouvrement des dépenses, et nous appelons tous les pays à s'acquitter pleinement et promptement de leurs obligations financières, en fonction des taux de remboursement harmonisés.

À plus long terme, nous espérons voir les gains d'efficacité promis par le Secrétariat grâce à cette réforme, gains qui, d'après ses calculs, devraient s'élever à 310 millions de dollars par an d'ici à 2022. Nous supposons que ces ressources serviront à appuyer le système des coordonnateurs résidents revitalisé et, à terme, permettront de garantir le financement requis et en temps voulu et d'abandonner ainsi la pratique peu attrayante pour les donateurs consistant à prélever une redevance, ce qui, en retour, accroîtra l'intérêt des partenaires extérieurs pour le système des Nations Unies pour le développement. Nous espérons qu'on tiendra pleinement compte de ce facteur dans le plan de mise en œuvre du nouveau système de coordonnateurs résidents.

En outre, nous voudrions évoquer la façon dont les négociations ont été organisées. Nous estimons que la manière dont nous sommes parvenus à un accord sur la résolution sur le repositionnement, négociée sur la base du texte des facilitateurs, doit faire figure d'exception. À l'avenir, notre délégation insistera pour que le format traditionnel de négociation des projets de résolution de l'Assemblée générale soit respecté, y

compris s'agissant du prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Nous comptons suivre attentivement l'évolution de la mise en œuvre de cette réforme. Nous espérons qu'à l'avenir, le dialogue qui doit avoir lieu entre tous les participants du système des Nations Unies – en particulier les États Membres et les programmes, fonds et commissions économiques régionales – pour déterminer les grandes modalités de mise en œuvre de la réforme sera ouvert et transparent. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le début des consultations avec les États Membres sur le plan de mise en œuvre.

M. Matsunaga (Japon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement japonais se félicite de l'adoption de la résolution 72/279. En raison de la complexité des questions abordées et de la nature des propositions, il y a eu des divergences d'opinion entre les États Membres. Personne ne peut nier que la résolution est le fruit d'un compromis. Mais c'est aussi le fruit de la bonne foi et de l'esprit constructif dont ont fait preuve les États Membres. Nous tenons tout particulièrement à féliciter les cofacilitateurs, les Ambassadeurs Boukadoum et Petersen, pour avoir guidé les États Membres pendant les consultations, aussi bien dans la salle que dans les couloirs, et pour avoir su naviguer le chemin épineux qui les a menés à la concrétisation de leur objectif, à savoir l'adoption par consensus de cette résolution historique. Pour notre part, nous appuyons l'initiative de réforme du Secrétaire général.

Maintenant que la résolution est adoptée, le système des Nations Unies pour le développement va devoir faire ses preuves et montrer qu'il peut réellement améliorer son efficacité, sa cohérence et, surtout, son impact sur le terrain, comme le demande la résolution. Nous espérons sincèrement que tel sera le cas. Dans cette optique, nous espérons que le plan de mise œuvre qui sera présenté aux États Membres pour examen sera bien pensé et réfléchi.

Ma délégation, qui a participé aux consultations, n'a eu de cesse de jouer un rôle constructif tout au long de ce processus important et a choisi de se joindre au consensus sur l'adoption de la résolution. Toutefois, nous regrettons que les termes utilisés dans l'état des incidences financières établi et présenté par le Secrétariat juste avant l'adoption de la résolution 72/279 par l'Assemblée générale n'aient pas été strictement conformes à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Il incombe au Secrétariat de prendre toutes les mesures

nécessaires pour que le Règlement intérieur soit respecté afin que l'Assemblée générale puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause. Nous avons choisi de ne pas nous opposer à cet écart pour cette fois, mais nous comptons sur le Secrétariat pour présenter un plan de mise en œuvre prudent et solide, qui aura été élaboré en consultation avec les entités du système de développement, comme le veut la résolution, afin que le système soit en mesure de relever les défis que nous avons évoqués.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Et bien entendu, nous nous joignons aux orateurs précédents pour souhaiter un très joyeux anniversaire à l'Ambassadeur de l'Égypte.

Nous voudrions souligner brièvement l'importance du moment que nous célébrons aujourd'hui, tant pour le système des Nations Unies pour le développement que pour le système multilatéral en général. Le Chili estime que nous pouvons tous, dans cette salle, être fiers de ce que nous avons accompli et avoir confiance dans ce que cela signifie pour l'avenir de notre travail. La résolution 72/279, que nous avons adoptée aujourd'hui, a le double mérite de rallier le consensus de tous les États Membres et de montrer qu'il nous est possible d'avancer ensemble afin de créer un système capable de répondre pleinement aux défis actuels.

Aujourd'hui, nous progressons ensemble vers plus de cohérence, d'efficacité et de proximité dans les efforts du système des Nations Unies pour répondre aux différents besoins et priorités de nos pays dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous voudrions insister tout particulièrement sur la prise en compte de la diversité des situations de développement aux niveaux national et régional. Pour ce qui est des pays, nous soulignons le rôle fondamental de l'appropriation nationale, afin de garantir que le système répondra efficacement aux difficultés propres à chaque pays s'agissant de parvenir au développement durable. Au Chili et dans notre région, de manière générale, ces défis sont étroitement liés à la situation particulière qui est celle des pays à revenu intermédiaire. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'approche région par région qui servira de base aux propositions de réforme qui seront présentées en 2019. Cela montre que nous avons affaire à un texte qui non seulement reflète l'appui unanime des États en faveur du renforcement de l'Organisation, mais qui nous permet

également d'avancer concrètement vers l'amélioration de l'appui technique que nous recevons.

Nous nous joignons donc aux félicitations qui ont été adressées aux cofacilitateurs, les Ambassadeurs Boukadoum et Petersen, ainsi qu'à leurs équipes algérienne et danoise, pour avoir mené à bien ce processus difficile. Nous remercions également l'Égypte pour les efforts qu'elle a déployés afin de guider et de coordonner nos travaux au sein du Groupe des 77, ce qui a été crucial pour la bonne marche des négociations. Enfin, et non des moindres, je voudrais remercier le Secrétaire général pour sa vision de la réforme de l'Organisation et pour les efforts que, comme nous le savons tous, il a déployés, avec la Vice-Secrétaire générale et son équipe, pour que nous puissions adopter cette résolution aujourd'hui. Ils pourront continuer de compter sur le plein appui du Chili dans leurs efforts pour faire en sorte que l'ONU soit meilleure.

La Princesse Al Saud (*Arabie saoudite*) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je lui souhaite au passage un très bon anniversaire.

Je tiens à remercier le Secrétaire général et son équipe d'avoir appuyé le processus piloté par les États Membres pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement. Je voudrais également remercier les cofacilitateurs, les Représentants permanents de l'Algérie et du Danemark, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de dégager un consensus.

Mon gouvernement se félicite que la résolution 72/279 précise que le système des Nations Unies pour le développement doit s'attacher en priorité à aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce faisant, il doit tenir compte des différents besoins et capacités de développement de chaque pays et veiller à ce que son action corresponde aux priorités nationales. Nous sommes conscients que cet important et ambitieux programme exige un leadership solide, des capacités et une expertise accrues ainsi qu'une collaboration et une responsabilité renforcées pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. À cet égard, nous attendons avec intérêt un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dirigé par les pays, un coordonnateur résident mettant l'accent sur le développement et des structures d'équipes de pays décidées par les États Membres. Nous appelons également de nos vœux des rapports transparents sur l'application de la résolution et

la poursuite des consultations avec les États Membres sur les progrès accomplis. Nous nous réjouissons à l'avance de la mise en place d'un système efficace, capable d'assurer la réalisation du Programme 2030. Le Conseil peut compter sur le plein appui de mon gouvernement tout au long du processus.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale de leur leadership. Je remercie également les cofacilitateurs de leurs efforts, qui ont permis l'adoption de la résolution 72/279. Je leur sais gré du ferme appui qu'ils ont apporté à un processus de réforme qui vise à rendre le système des Nations Unies pour le développement plus efficace, plus cohérent et plus responsable. Le repositionnement du système de développement devrait permettre de répondre efficacement aux besoins des pays se trouvant à différents niveaux de développement. L'appropriation nationale et le consentement national doivent en être les principes directeurs, l'accent étant mis sur les pays ayant des besoins particuliers. Par ailleurs, la coordination et la consultation entre les autorités nationales et le système des Nations Unies pour le développement seront essentielles à une mise en œuvre efficace. En tant que pays hôte d'une importante équipe de pays et de bureaux régionaux des Nations Unies, nous considérons qu'il est important de maintenir un dialogue étroit avec les entités des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de dissocier les fonctions des coordonnateurs résidents de celles du Programme des Nations Unies pour le développement. Nous espérons que les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies prendront les décisions nécessaires en temps voulu afin de s'acquitter de leurs mandats, y compris en application de la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 n'est pas seulement une question d'engagements, il s'agit également d'un changement profond du système des Nations Unies pour le développement. L'adoption de la résolution d'aujourd'hui est une étape importante dans cette direction. À ce titre, je voudrais, pour terminer, réaffirmer l'appui continu de mon pays aux efforts déployés par le Secrétaire général pour mieux aligner le système des Nations Unies pour le développement sur les priorités des États Membres.

M. Park Chull-Joo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les l'Ambassadeur Sabri Boukadoum, Représentant

permanents de l'Algérie, et l'Ambassadeur Ib Petersen, Représentant permanent du Danemark, de leurs efforts inlassables et du rôle de premier plan qu'ils ont joué au cours de cet important processus de consultation.

Ma délégation se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 72/279. La volonté collective des États Membres est essentielle pour appuyer le Secrétaire général dans son ambitieux programme de réforme qui vise à rendre le système des Nations Unies pour le développement plus adapté à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le fait est que le Programme 2030 nécessitera non seulement l'unité et la détermination de tous les États Membres, mais aussi un niveau et une qualité d'appui de la part du système des Nations Unies pour le développement à la mesure de cette détermination. En adoptant cette résolution, nous avons démontré que nous voulions qu'un tel appui soit fourni afin que nul ne soit laissé pour compte. Toutefois, si l'adoption de cette résolution constitue une étape importante, nous ne devons pas nous arrêter là. Nous nous faisons l'écho des autres délégations pour souligner que ce n'est que le début de nos efforts à long terme dans les années à venir.

Comme d'autres, nous notons que les États Membres demandent un système des Nations Unies pour le développement non seulement plus transparent et plus responsable, mais aussi plus efficace. Nous le voyons, par exemple, dans le soutien au plan du Secrétaire général pour mettre en place des modalités de fonctionnement communes afin d'en accroître l'efficacité, les synergies et la cohérence de la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. En outre, nous rappelons l'importance des partenariats pour le système des Nations Unies pour le développement, étant donné que celui-ci ne peut pas tout faire partout. Cela

signifie qu'il est indispensable d'élargir les partenariats avec des acteurs non onusiens sur la base des avantages comparatifs. Nous devons également reconnaître à tous les niveaux que si nous voulons réaliser les objectifs de développement durable, il est essentiel d'investir nos efforts dans la prévention, de mettre fin aux cycles de crise et de bien comprendre le lien qui existe entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, et nous devons veiller à ce que les coordonnateurs résidents œuvrent dans ce sens.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de la présentation par le Secrétaire général de son plan de mise en œuvre d'un système de coordonnateurs résidents spécial, indépendant, impartial, durable et axé sur le développement. Nous attendons également avec impatience les propositions qu'il nous fera sur le réaménagement à long terme des ressources régionales ainsi que le rapport annuel sur le Bureau de coordination des activités de développement. Nous allons également participer activement et de façon constructive aux prochains dialogues sur le financement.

Pour terminer, la République de Corée renouvelle son plein appui aux initiatives de réforme historiques lancées par le Secrétaire général et soutiendra les efforts menés par le système des Nations Unies pour le développement, notamment au sein des conseils d'administration des entités du système des Nations Unies pour le développement et lors du débat réorganisé du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 24 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 25.